

JOURS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNEE 2024

COMMUNES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Saint-Junien (bourg)	jeudi 11	jeudi 01	jeudi 07	jeudi 11	jeudi 16	jeudi 06	jeudi 04	jeudi 01	jeudi 05	jeudi 03	jeudi 07	jeudi 05
Chaillac sur Vienne												
Saillat sur Vienne	jeudi 18	jeudi 08	jeudi 14	jeudi 18	jeudi 16	jeudi 13	jeudi 11	jeudi 08	jeudi 12	jeudi 10	jeudi 21	jeudi 12
Saint-Junien(campagne)												
Saint-Martin de Jussac												
Javerdat												
Oradour sur Glane	jeudi 25	jeudi 15	jeudi 21	jeudi 25	jeudi 30	jeudi 20	jeudi 18	jeudi 22	jeudi 19	jeudi 17	jeudi 28	jeudi 19
Saint-Brice sur Vienne												
Saint-Victurnien												
Chéronnac												
Les Salles Lavauguyon												
Rochechouart	mercredi 31	mercredi 28	mercredi 27	mercredi 24	mercredi 29	mercredi 26	mercredi 31	mercredi 28	mercredi 25	mercredi 30	mercredi 27	mercredi 18
Vayres												
Videix												

Il est obligatoire de s'inscrire au préalable soit en mairie soit au service ordures ménagères (tél : 05-55-71-78-78) au minimum une semaine avant la date prévue de collecte.
Les déchets doivent être déposés sur le domaine public la veille du jour de collecte à partir de 19 heures.



JE M'INSCRIS

POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Mois de la collecte :(cf calendrier de collecte au verso)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (obligatoire) :

Liste précise des encombrants à collecter :

.....

.....

*Feuille à renseigner soit en mairie, soit au service déchets au 05 55 71 78 78 ou à envoyer à service-dechets@pol-cdc.fr,
minimum 7 jours avant la date prévue de la collecte.*

Seuls les déchets inscrits et faisant partis des déchets acceptés seront collectés.

Les encombrants ménagers à collecter doivent être déposés sur le domaine public en limite de propriété la veille du jour de collecte à partir de 19h.

DÉCHETS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE

Déchets ménagers trop grand, trop lourd qui ne pourraient rentrer dans votre voiture, mais qui peuvent être collectés par deux agents :

- Literie : sommier, matelas
- Le gros électroménager : réfrigérateur, congélateur, cuisinière, four, lave-linge, lave-vaisselle, ...
- meubles : buffet, canapé, tables, armoires, ...
- chauffe-eau
- etc...

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETERIE

- déchets ci-dessus
- déchets liquides y compris récipients vides : peintures, huiles, hydrocarbures, produits phytosanitaires, ...
- déchets provenant de travaux publics ou particuliers : déblais, gravats, plâtre et Placoplatre, rail/barre/tuyau métalliques ou plastiques, tuile, tôle de bardage, cadre de fenêtres, porte, planche, carrelage, revêtement mural et de sols, câble et protection électriques, équipements sanitaires (WC, baignoire, évier, bac à douche), clôture (grillage et piquet), ...
- bois de chauffage ou de charpente
- déchets verts
- déchets destinés à la collecte en apport volontaire : cartons/emballages, papiers, verre
- déchets ménagers de petites tailles : petit électro-ménager (téléviseur, chaîne hi-fi, lecteur CD/DVD, four micro-onde, aspirateur, cafetière...) équipement informatique, ampoule/néon, balai, chaise, vélo, arrosoir, jouet, couvert et ustensile de cuisine, textile, couette, bidon, cageot, téléphone, pot de fleur, outils de jardinage et de bricolage ...

DÉCHETS REFUSÉS

- déchets des professionnels (artisans, commerçants, industriels et agriculteurs)
- déchets non ménagers et/ou toxiques : équipement automobile, pneus, bouteilles de gaz, amiante ...